

Vigilance, respect du code de la route et partage des voiries

Communiqué de presse du Collège communal de Grez-Doiceau - 3 septembre 2020

En l'espace d'un week-end, deux accidents impliquant un cycliste et un piéton sont survenus chaussée de Wavre à hauteur de l'entrée/sortie de la rue de la Station et du domaine des Vallées.

Le collège communal de Grez-Doiceau ainsi que la zone de police des Ardennes brabançonnaises interpellent fortement tous les citoyens et conseillent vivement aux automobilistes, cyclistes et piétons d'être très vigilants et attentifs sur nos routes.

Après la période de confinement, la circulation sur nos voiries a recommencé à être très importante et dangereuse sur l'ensemble de la commune.

La baisse de la luminosité, les rentrées scolaires, les retours au travail, la présence de travaux à certains endroits augmentent fortement les risques d'accidents.

Il est donc primordial d'adapter sa conduite et de conduire avec prévoyance en réduisant sa vitesse, en gardant ses distances avec le véhicule qui précède, en respectant évidemment les règles du code de la route et en n'oubliant pas de partager les voiries avec les autres usagers et plus particulièrement avec les usagers dits faibles tels que les cyclistes et les piétons.

De manière plus précise, nous attirons l'attention sur la présence actuelle de travaux à Nethen, rue de Bossut, rue de Hamme-Mille et à Gastuche, chaussée de Wavre, rue de la Station, avenue des Vallées. Nous rappelons donc que durant la période des travaux, la vitesse dans ces zones est strictement limitée à 30km/h.

La présence de cyclistes sur la chaussée de Wavre est très probable entre le croisement avec l'avenue des Vallées et le croisement avec l'avenue Georges Cartigny, car ils sont obligés de quitter la piste cyclable en raison des travaux en cours. Les usagers de la route doivent donc réduire leur vitesse et pas uniquement durant les heures de travaux. Il est aussi obligatoire et donc vivement recommandé aux piétons et aux cyclistes de se montrer constamment visibles et attentifs.

Nous rappelons également que le stationnement de véhicules sur le trottoir et la piste cyclable bidirectionnelle est interdit tout le long de la chaussée de Wavre.

Merci de respecter ces règles pour la sécurité et le bien-être de tous.